

Saint-Brieuc, le mardi 19 novembre 2019.

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs
les instituteurs et professeurs des écoles
Mesdames et Messieurs
Les enseignants du 2d degré

Pour information :

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
Mesdames et Messieurs les directeurs-adjoints de
SEGPA
Mesdames et Messieurs les coordonnateurs
d'unités d'enseignement

IEN ASH

Téléphone
02 96 75 90 07
Télécopie
02 96 75 91 21
Mél
ce.ien22.stbriuecash@ac-
rennes.fr

**Division du personnel
enseignant
Premier degré public**

Téléphone
02 96 75 90 10
Télécopie
02 96 75 91 20
Mél
ce.div1d22@ac-rennes.fr

Centre Héméra
Direction académique
8 bis, rue des
Champs de Pies
CS 22369
22023 Saint-Brieuc
Cedex 1

www.ac-rennes.fr

Réf. : Recueil de candidatures des personnels enseignants titulaires du premier et second degré aux stages de préparation au CAPPEI - année scolaire 2020-2021.

Objet : - Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée - Arrêtés du 10 février 2017.

Le CAPPEI (Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive) a été créé par le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée.

Une réunion d'information sera organisée le 12 décembre 2019 à la DSDEN des Côtes d'Armor – Salle Le Grand Léjon de 17h00 à 19h00 pour expliciter les modalités de cette formation.

A l'issue de la réunion, les personnels intéressés par la formation seront invités à transmettre leur candidature, par mail à leur supérieur hiérarchique, pour le 15 janvier 2020 (voir § II « Constitution des dossiers »).

La formation préparant aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) est composée :

- a) D'un tronc commun;
- b) De deux modules d'approfondissement;
- c) D'un module de professionnalisation ;

Les modules de professionnalisation dans l'emploi sont liés aux contextes d'exercices.

⇒ Enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté ou en établissement régional d'enseignement adapté
⇒ Coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire
⇒ Enseigner en unité d'enseignement
⇒ Travailler en Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)- aide à dominante pédagogique

C'est lors de la réunion d'information du 12 décembre 2019 que seront précisés les contextes d'exercice concernés par la formation et les parcours ouverts pour l'année scolaire 2020-2021.

I. CONDITIONS EXIGÉES DES CANDIDATS AUX STAGES DE PRÉPARATION

Les candidats qui accéderont à cette formation s'engageront à :

- exercer dès la rentrée 2020 sur un poste correspondant au contexte d'exercice choisi pour suivre la formation;
- suivre l'intégralité de la formation ;
- se présenter, à l'issue du stage, à l'examen ;
- mobiliser les compétences acquises en exerçant dans l'ASH après l'obtention du diplôme

II. CONSTITUTION DES DOSSIERS

Les enseignants intéressés par ces formations devront compléter l'imprimé en annexe et joindre obligatoirement une lettre de motivation. Si plusieurs contextes d'enseignement sont sollicités, ils devront être hiérarchisés.

Pour les professeurs des écoles :

Le dossier, dûment complété, devra être transmis directement et uniquement par mail à l'IEN de circonscription, pour le 15 janvier 2020.

Les candidats seront reçus en entretien par leur IEN de circonscription.

Pour les enseignants du second degré :

Le dossier, dûment complété, devra être transmis directement et uniquement par mail à l'IEN ASH pour le 15 janvier 2020

L'ensemble des enseignants recevront ensuite une convocation individuelle, par mail, à la commission d'entretien organisée par l'IEN ASH qui se tiendra début février 2020.

Pour le recteur et par délégation,
le directeur académique des services de l'Éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor,



Philippe KOSZYK

Ressources à consulter en ligne sur le site du MENESR-BOEN du 16 février 2017 :

Pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée décret n° 2017-169 du 10-2-2017

Organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI arrêté du 10-2-2017

Organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie arrêté du 10-2-2017.

Circulaire n° 2017-026 (NOR MENE1704263C) - Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au CAPPEI

DOSSIER DE CANDIDATURE au stage de préparation au CAPPEI en 2020-2021

(Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive)

Dossier à transmettre directement par mail à l'IEN de circonscription pour le 15/01/2020 (joindre une lettre de motivation)

Contexte d'exercice (cocher le contexte demandé, en hiérarchisant si les choix sont multiples) :
NB : Les contextes d'exercice concernés par la formation 2020/2021 seront précisés lors de la réunion d'information du 12 décembre 2019.
→ Enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté ou en établissement régional d'enseignement adapté
→ Coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire
→ Enseigner en unité d'enseignement
→ Travailler en Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) - aide à dominante pédagogique

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle du candidat :

.....

Adresse mail :

Téléphone fixe: Téléphone portable :

Grade : Date de titularisation :

Ecole ou établissement d'affectation :

.....Code établissement :

OBLIGATION DE SERVIR ET DE SE PRESENTER AUX EXAMENS

Je m'engage à :

- Exercer sur un poste correspondant à la formation choisie (contexte d'exercice) ;
- Suivre l'intégralité de la formation ;
- Me présenter, à l'issue du stage, à l'examen ;
- Mobiliser mes compétences acquises en exerçant dans l'ASH après l'obtention du diplôme

Date :

Signature du candidat :

RUBRIQUE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Ancienneté générale de service au 01.09.2020

Nombre d'années effectives d'enseignement au 01.09.2020 :

NOM DU CANDIDAT : Prénom :

Avis du supérieur hiérarchique

(Motivation du candidat, capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées, capacités relationnelles, aptitudes au travail en équipe...)

Favorable

Défavorable (tout avis défavorable doit être porté à la connaissance de l'enseignant qui devra attester en avoir été informé)

Exposé détaillé de l'avis

Le.....

Signature